



N°47/2023/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	25/08/2023
Date d'affichage	25/08/2023
Date de séance	31/08/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le trente-un- du mois d'août à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	23	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	04	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	06	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	27	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	27	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°47/2023/CTE <i>Approuvant le plan de financement de l'opération « Études préliminaires photovoltaïque tranche 2 ».</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X			X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale		X				
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale		X	Sandra WINCHESTER	X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X				
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X				
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X	Mario SIE	X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO	X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal		X				
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X				
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X			X		
		ATANI Hérolf, Maire-Délégué de Pueu	X			X		
		TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X		

Formant la majorité des membres en exercice.



NOTE DE PRESENTATION
N° 47/2023/CTE

OBJET : Approuvant le plan de financement de l'opération « Études préliminaires photovoltaïque tranche 2 ».

Inscrite depuis quelques années dans une démarche de commune « plus verte », la commune souhaite continuer et poursuivre dans cette dynamique pour équiper ses bâtiments de panneaux solaires afin de réduire considérablement la facture énergétique et réduire son empreinte carbone.

Une étude préliminaire est nécessaire afin de poser l'état des lieux actuel et d'envisager les possibilités techniques ainsi que le coût prévisionnel des installations futures.

L'objet de la présente étude sera de définir le programme d'équipement de production photovoltaïque des bâtiments préalablement identifiés.

Parmi les sites identifiés, il convient de citer :

- Le marché communal sis à Afaahiti-Taravao ;
- Les bâtiments annexes de la mairie de Afaahiti-Taravao ;
- L'école maternelle de Hei tama here ;
- Les écoles maternelle et élémentaire de Pueu ;
- La mairie de Faaone ;
- L'école Ahiti te ra ;
- La mairie de Tautira ;
- La cantine de Tautira ;
- Les écoles maternelle et élémentaire de Tautira ;
- Le CJA de Tautira.

Une demande de financement sera déposée en septembre 2023 pour le FIP études pour 80% du coût (toutes taxes incluses).

Le coût de l'opération et le plan de financement attendu sont les suivants :

- Le plan de financement:

Études préliminaires photovoltaïque tranche 2	
80 % TTC FIP ETUDES	1 687 221 F CFP
20% TTC Commune	421 805 F CFP
TOTAL Opération	2 109 026 F CFP

Tel est l'objet de la présente délibération,



DELIBERATION N°47/2023/CTE du 31/08/2023

**Approuvant le plan de financement de l'opération
« Études préliminaires photovoltaïque tranche 2 »**

**- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu l'article LP 311-4 et LP312-3, du nouveau code des marchés, applicable au 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire de la commune de Tairarapu-Est en date du 05 juillet 2020 ;
- Vu la délibération n°01/2023/CTE du 26 janvier 2023 modifiant la n°02/2020/CTE du 16/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de la commune de Tairarapu-Est ;
- Vu l'avis de la commission municipale n°1 en date du 30 août 2023 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 31 août 2023

ADOpte

Article 1^{er} : L'opération « Études préliminaires photovoltaïque tranche 2 » pour un montant total TTC maximum de deux millions cent neuf mille vingt-six francs (2 109 026 FCFP TTC) est approuvée.

Budget	Programme	Libellé opération	Montant en FCFP TTC
PRINCIPAL	2024-2025	Études préliminaires photovoltaïque tranche 2	2 109 026 F CFP TTC
Total			2 109 026 F CFP TTC

Article 2 : Son plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

Études préliminaires photovoltaïque tranche 2	
80 % TTC FIP ETUDES	1 687 221 F CFP
20% TTC Commune	421 805 F CFP
TOTAL Opération	2 109 026 F CFP

Article 3 : Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées comme suit :

1) Section d'investissement - Dépenses

Budget	Programme	Libellé opération	Compte	Fonction	Libellé du compte d'imputation	Montant en F CFP TTC
PRINCIPAL	2024-2025	Études préliminaires photovoltaïque tranche 2	2031	810	Études et diagnostic	2 109 026

2) Section d'investissement - Recettes

Budget	Programme	Libellé opération	Compte	Libellé du compte	Montant en F CFP
PRINCIPAL	2024-2025	Études préliminaires photovoltaïque tranche 2	1311	Subventions d'équipements transférables - État	1 687 221

Article 4: Le Maire est autorisé à lancer les consultations nécessaires, à signer les marchés ainsi que les avenants et à engager les dépenses relatives à l'opération.

Article 5 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé-recours citoyens accessibles depuis le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération. La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Taïarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le04.SEP.2023....